

Certificat d'Aptitude à l'Exercice de la Profession de Maître-Nageur-Sauveteur

MÉTIERS ET EMPLOIS

Le titulaire du diplôme d'Etat de MNS doit obtenir un certificat d'aptitude à l'exercice de la profession de MNS durant la cinquième année civile suivant l'obtention du diplôme (MNS, BEESAN, BPJEPS AA, BPJEPS AAN).

Ce certificat précise que le candidat continue à présenter des garanties suffisantes de technique et de sécurité.

EXIGENCES PRÉALABLES REQUISES

- Etre titulaire du MNS ou du BEESAN ou du BPJEPS Activités Aquatiques ou du BPJEPS Activités Aquatiques et de la Natation ;
- Etre à jour de la formation continue du DSA (Défibrillateur Semi – Automatique) ;
- Garantir les aptitudes physiques propres à l'exercice de cette profession (certificat médical de non contre-indication).

ADMISSION

Les stagiaires ont à effectuer deux exercices pratiques :

- 1) Une épreuve de nage libre avec palmes effectuée en continu, sur une distance de 250m
- 2) Un parcours se composant comme suit :
 - Départ du bord ou plot
 - Plongée dite « canard » suivie de la récupération d'un mannequin de modèle réglementaire (poids de 1.5kg à une profondeur de 1m), le mannequin repose à une profondeur de 2.30m (+/-0.5), sa position d'attente au fond est indifférente. Le candidat est autorisé à prendre appui au fond, lorsqu'il saisit le mannequin. Il remonte ensuite à la surface, avant de lâcher puis de se diriger vers une personne située entre 15 à 25 m, qui simule une situation de détresse. Saisi de face par la victime, le candidat se dégage puis la transporte vers le bord tout en s'assurant de son état de conscience.
 - Le candidat assure la sortie de l'eau de la victime. Après l'avoir sécurisée, il procède à la vérification de ses fonctions vitales puis explique succinctement sa démarche aux évaluateurs.

Pour l'ensemble des épreuves, le candidat est revêtu d'un short et d'un tee-shirt. Le port d'une combinaison, de lunettes de piscine, de masque, de pince-nez ou tout autre matériel n'est pas autorisé.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Ce stage est un recyclage, c'est-à-dire une formation professionnelle complémentaire dispensée à des professionnels experts pour leur permettre de s'adapter à l'évolution technique, pédagogique, etc.... de leur secteur d'activité.

Le cœur de la formation est centré sur la partie « sécurité en milieu spécifique » car la compétence professionnelle première du MNS se situe dans sa capacité à agir / réagir de manière pertinente dans une situation d'accident en milieu aquatique ou dans son environnement proche selon un contexte donné.

CONTENUS DE LA FORMATION 21 heures sur 3 jours

- 1) SECOURISME: rappel des notions essentielles concernant le programme de secourisme et exercices pratiques
- 2) RÉGLEMENTATION: actualisation des connaissances en matière de réglementation
- 3) SAUVETAGE ET PRATIQUE PHYSIQUE : exercices pratiques et entraînement physique
- 4) LES NOUVELLES PRATIQUES EN ANIMATION : nouvelles formes d'aquagym
- 5) SPORT- SANTE : quels enjeux pour les piscines ?

SITE(S) DE FORMATION

Voir le site Internet du CREPS pour les lieux et dates de formation